

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-36 du 28 octobre 2015 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530799S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la délibération n° 2015-12 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 9 octobre 2015,

Décide:

Article 1^{er}

M. Patrice RASONGLES est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Normandie pour une durée de quatorze mois à compter du 2 novembre 2015. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Patrice RASONGLES bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Normandie dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2015-51 du 28 octobre 2015).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 octobre 2015.

*Le président
de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS*